

parmi eux de l'argent en abondance, en encourageant leur commerce sous le Pavillon du Roi son Maître, qui leur donne la liberté avec la sûreté de la navigation ; & quant à la Justice elle ne doit plus être rendue chez eux comme elle l'étoit autrefois ; des Magistrats établis & payés par Sa Maj. Très-Chrétien ne décideront leurs différends. Enfin on veut établir entre toutes les principales Villes des communications par des grands chemins, également sûrs & commodes, qui donneront toute amélioration à l'Etat ; & le Gouverneur-Général, qui fera sa résidence à *Corte*, pourra, de ce plan, envoyer facilement en douze heures ses ordres partout.

T O S C A N E.

Le Baron de Saintodile, Ministre de cette Cour auprès du Saint Siège, a eu ordre de s'absenter de *Rome* jusqu'à ce qu'on y ait satisfait à la demande faite d'une Lettre de notification du Pape sur son exaltation : Lettre refusée par le Saint Pere, parce qu'elle n'est d'usage que pour les Souverains du premier rang, tels que l'Empereur & les Rois, & que si Sa Sainteté s'y prétend, Elle craindroit que les Ducs de Parme & de Modene, ainsi que les Electeurs de l'Empire ne lui fissent la même demande. Cependant on apprend que le Souverain Pontife a écrit lui-même au Grand-Duc en droiture : il reste à savoir si sa Lettre levera la difficulté.

Le Général Pascal Paoli, Chef des Corfès, dont on a annoncé le mois passé l'arrivée de *Porto-Vecchio* au Port de *Livourne* & les honneurs dûs à ses grands talens qu'il y a reçus, avoit avec lui en arrivant dans la Frégate Angloise la *Rachel*, dix Religieux, six Prêtres & cinquante